



PUBLICATION ARRÊTÉS/DÉCISIONS N°2
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2024

ARRÊTÉS/DÉCISIONS

Arrêtés du 01/06/2024 au 31/08/2024

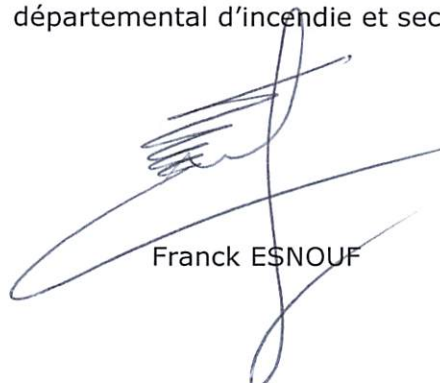
N°	DATE	TITRE
2024-02	26/06/2024	Arrêté préfectoral portant dissolution du centre de secours multi-bâtimentaires de PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN
2024-03	26/06/2024	Arrêté préfectoral portant création du centre d'incendie et de secours de PERIERS
2024-04	26/06/2024	Arrêté préfectoral portant création du centre d'incendie et de secours de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN

Le présent recueil est mis à la disposition du public sur le site SDIS50.fr à compter du 03 SEP. 2024

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de mise à disposition de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 03 SEP. 2024

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant dissolution du centre de secours multi-bâtimentaires
de PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN
Département de LA MANCHE

Le Préfet de la MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 1424-39 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (S.D.A.C.R.) du département de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2018 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Manche ;

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 13 décembre 2023 ;

VU l'avis de la commission administrative et technique en date du 15 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Manche, les communes du secteur de PERIERS et SAINT-SAUVEUR-LENDELIN sont actuellement défendues par le centre d'incendie et de secours multi-bâtimentaires de PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN ;

CONSIDÉRANT qu'au vu des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et du volume d'interventions du bâtiment de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN, il est permis de projeter une autonomie administrative et opérationnelle de ce bâtiment et donc d'opérer à une dissociation du CIS multi-bâtimentaires PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN ;

ARRÊTE

Article 1 : Le centre de secours multi-bâtimentaires de PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN est dissous à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN.

Article 3 : Monsieur le Directeur de cabinet du préfet, Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la MANCHE.

SAINT LO, le 26 JUIN 2024

Le Préfet,


Xavier BRUNETIERE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant création du centre d'incendie et de secours de PERIERS
Département de LA MANCHE**

**Le Préfet de la MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 1424-39 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (S.D.A.C.R.) du département de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2018 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Manche ;

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 13 décembre 2023 ;

VU l'avis de la commission administrative et technique en date du 15 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Manche, les communes du secteur de PERIERS et SAINT-SAUVEUR-LENDELIN sont actuellement défendues par le centre d'incendie et de secours multi-bâtimentaires de PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN ;

CONSIDÉRANT qu'au vu des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et du volume d'interventions du bâtiment de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN, il est permis de projeter une autonomie administrative et opérationnelle de ce bâtiment et donc d'opérer à une dissociation du CIS multi-bâtimentaires PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN ;

ARRÊTE

Article 1 : Le centre d'incendie et de secours de PERIERS est créé à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN.

Article 3 : Monsieur le Directeur de cabinet du préfet, Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la MANCHE.

SAINT LO, le **26 JUIN 2024**


Le Préfet,

Xavier BRUNETIERE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant création du centre d'incendie et de secours de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN
Département de LA MANCHE**

**Le Préfet de la MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 1424-39 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (S.D.A.C.R.) du département de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2018 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Manche ;

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 13 décembre 2023 ;

VU l'avis de la commission administrative et technique en date du 15 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Manche, les communes du secteur de PERIERS et SAINT-SAUVEUR-LENDELIN sont actuellement défendues par le centre d'incendie et de secours multi-bâtimentaires de PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN ;

CONSIDÉRANT qu'au vu des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et du volume d'interventions du bâtiment de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN, il est permis de projeter une autonomie administrative et opérationnelle de ce bâtiment et donc d'opérer à une dissociation du CIS multi-bâtimentaires PERIERS/SAINT-SAUVEUR-LENDELIN ;

ARRÊTE

Article 1 : Le centre d'incendie et de secours de SAINT-SAUVEUR-LENDELIN est créé à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN.

Article 3 : Monsieur le Directeur de cabinet du préfet, Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la MANCHE.

SAINT LO, le **26** JUIN 2024

Le Préfet,

Xavier BRUNETIERE